



Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

**Groupe de travail de la surveillance
et de l'évaluation de l'environnement****Vingt-quatrième session**

Genève, 11 et 12 avril 2022

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement
étayée par le Système de partage d'informations
sur l'environnement****Projet de conclusions et de messages clés et de voie à suivre
établi à la suite de l'évaluation paneuropéenne
de l'environnement*****Note du Groupe de travail***Résumé*

À sa vingt-cinquième session (Genève, 13-15 novembre 2019), le Comité des politiques de l'environnement a prié le secrétariat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement de procéder, en étroite collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement, à une évaluation environnementale paneuropéenne limitée, thématique et fondée sur des indicateurs^a.

Le présent document expose le projet de conclusions et de messages clés et de voie à suivre établi à la suite de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement.

Le Groupe de travail est invité à l'examiner et à formuler des commentaires.

^a ECE/CEP/2019/15, par. 37 k) ii).

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



I. Résumé à l'intention des décideurs

A. Introduction

1. À la demande du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le secrétariat de la CEE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont procédé à une évaluation paneuropéenne limitée de l'environnement, thématique et fondée sur des indicateurs, à titre de contribution à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022)¹.

2. Il ressort de la septième évaluation paneuropéenne de l'environnement que des progrès ont été réalisés en matière de protection de l'environnement dans certains domaines, mais que des lacunes importantes subsistent et constituent une menace pour la santé des personnes et de l'environnement dans la région. Le résumé à l'intention des décideurs reprend une série de questions et de recommandations clés énoncées dans le corps du rapport d'évaluation. Le lecteur est invité à se tourner vers les évaluations thématiques pour en savoir plus.

B. Messages et recommandations clés

1. Qualité de l'air

3. Les pays de la région paneuropéenne renforcent leurs politiques de lutte contre la pollution atmosphérique. Des progrès ont été réalisés, mais il est indispensable de redoubler d'efforts (voir le tableau 1 ci-dessous). Dans 41 pays européens, les effets sur la santé de l'exposition prolongée à des particules fines d'un diamètre inférieur à 2,5 µm (PM_{2,5}) ont été réduits de 13 % au cours de la période 2009-2018 et ceux des oxydes d'azote (NOx) de 54 %. Cependant, le nombre de décès prématurés dus à l'exposition à l'ozone troposphérique a augmenté au cours de cette période d'environ 24 %, peut-être en raison de la hausse des températures moyennes. L'élimination progressive des hydrochlorofluorocarbones, liquides de refroidissement présents dans les réfrigérateurs et les systèmes de climatisation, reste incomplète, en particulier dans les pays dont l'économie est en transition.

Recommandation

4. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient élaborer des mesures techniques et organisationnelles supplémentaires pour atteindre la cible 3.9 des objectifs de développement durable, en particulier pour les PM_{2,5} et l'ozone troposphérique. Les réponses clés sont l'affinement et la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles pour prévenir les émissions de particules, de NOx et d'hydrocarbures par l'industrie et la réduction des émissions dues au trafic (par l'application des normes Euro 6 et Euro 7). Tous les pays devraient actualiser les normes relatives à la qualité de l'air ambiant pour les aligner sur les directives de l'Organisation mondiale de la Santé. Les gouvernements devraient contribuer à une reconstitution adéquate du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal en vue d'accélérer, au niveau mondial, l'élimination progressive des hydrochlorofluorocarbones.

¹ Tout au long de l'évaluation, lorsque cela est possible et pertinent, il est fait référence aux sous-régions suivantes : i) l'Union européenne, qui comprend 27 États membres ; ii) l'Europe occidentale, qui comprend l'Andorre, l'Islande, Israël, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin et la Suisse ; iii) l'Asie centrale, qui comprend le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan ; iv) l'Europe orientale, qui comprend l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Fédération de Russie, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine ; v) l'Europe du Sud-Est, qui comprend l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et la Turquie.

Tableau 1
Aperçu de la situation et des tendances de certains indicateurs de la qualité de l'air

Indicateur	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Concentrations ambiantes de PM _{2,5} (mg/m ³ en 2016)	⊗ (13)	⊗ (11)	⊗ (25)	⊗ (12)	⊗ (35)	⊗ (16)
Émissions de SO _x , de NO _x et de PM _{2,5} (2015-2019)	↗↗↗	↗↗↗	→↘→	↗↗↘	↘↗↘	↗↗→

Sources : Pour les concentrations ambiantes de PM_{2,5} (mg/m³ en 2016) – Organisation mondiale de la Santé, Observatoire mondial de la santé, « SDG Indicator 11.6.2 Concentration of fine particulate matter (PM2.5) », page disponible à l'adresse [www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/concentrations-of-fine-particulate-matter-\(pm2-5\)](http://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/concentrations-of-fine-particulate-matter-(pm2-5)), dernière mise à jour le 7 mai 2021. Pour les émissions de SO_x, de NO_x et de PM_{2,5} (2015-2019) – Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe – Centre des inventaires et des projections des émissions, 2021, données d'émissions officiellement déclarées.

Note : La tendance est ↗ (amélioration) (émissions en baisse), → (stable) ou ↘ (stable) (dégradation) ; la situation des concentrations de PM_{2,5} est ⊗ (chiffre supérieur à celui de 5 mg/m³ énoncé dans la directive de l'Organisation mondiale de la Santé en matière de qualité de l'air) ; la situation de la consommation d'hydrochlorofluorocarbures est ☺ (consommation éliminée) ou ☹ (consommation inférieure à l'objectif mais proche de celui-ci). La consommation nette d'hydrochlorofluorocarbures de l'Union européenne est inférieure à zéro depuis 2010 ; l'Europe occidentale, à l'exception d'Israël, affiche une consommation nulle depuis 2015 ; l'Azerbaïdjan et le Bélarus ont atteint une consommation nulle en 2019 et le Kirghizistan en 2020. Concernant les concentrations ambiantes de PM_{2,5} (mg/m³ en 2016), les valeurs régionales sont pondérées en fonction de la population. Aucune donnée n'existe pour le Liechtenstein. Il y a correspondance avec l'indicateur 11.6.2 des objectifs de développement durable.

Abréviation : SO_x : oxydes de soufre.

2. Émissions de gaz à effet de serre

5. Tous les pays de la région paneuropéenne se sont engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais les émissions nettes de la région continuent d'augmenter. Les efforts et les résultats obtenus sont inégalement répartis dans la région. Les réductions, qui sont principalement observées dans la partie occidentale de l'Europe (2014-2019), sont contrebalancées par l'augmentation des émissions dans le reste de la région (voir le tableau 2 ci-dessous). Les engagements nationaux au titre de l'Accord de Paris ont été renouvelés par 35 pays de la région avec des objectifs plus ambitieux. Cependant, certains pays n'ont toujours pas pris d'engagements fermes et quantifiables ou n'ont pas mis en place de mécanismes permettant de suivre les progrès réalisés dans ce domaine, ce qui entraîne des lacunes importantes en matière de données.

Recommandation

6. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient mettre en place les conditions d'une mobilisation durable à moyen et à long terme des fonds en faveur de l'action climatique, à la fois en accélérant l'utilisation des fonds et des mécanismes régionaux et mondiaux disponibles et en créant des instruments financiers nationaux.

Tableau 2
Aperçu de la situation et des tendances de l'indicateur retenu pour les émissions de gaz à effet de serre

Indicateur	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Émissions de GES (2014-2019) (variation en pourcentage)	↗ (-4,3)	↗ (-10,8)	–	↘ (+2)	↘ (+10,2)	↗ (-1,2)

Source : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/unsdg>.

Note : La tendance est ↗ (amélioration) (émissions en baisse), → (stable) ou ↘ (dégradation) ; les données sont insuffisantes pour l'Asie centrale, où les émissions sont en hausse.

Abréviation : GES = gaz à effet de serre.

3. Décarbonisation

7. Bien qu'un discours fort soit en train de se dégager au sujet de la décarbonisation dans toute la région paneuropéenne, l'action est à la traîne. L'utilisation des énergies renouvelables a augmenté dans 29 pays de la région paneuropéenne au cours de la période 2013-2017, mais la région dépend encore largement des combustibles fossiles – environ 78 % de la consommation finale totale d'énergie provient en moyenne des combustibles fossiles (voir le tableau 3 ci-dessous). La pénétration des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique est plus lente que l'augmentation de la consommation finale totale d'énergie dans la région.

Recommandation

8. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient éliminer ou réformer les subventions et les incitations néfastes et devraient mettre en place des incitations positives efficaces pour renforcer la décarbonisation et ce, en se mettant à promouvoir des investissements dans les énergies renouvelables.

Tableau 3

Aperçu de la situation et des tendances de l'indicateur retenu pour la part des énergies renouvelables

Indicateur	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie (2014-2018) (taux le plus récent, en pourcentage)	→ (18)	↗ (18)	↗ (4)	→ (4)	→ (14)	→ (13)

Source : 2019 Energy Balances (publication des Nations Unies, numéro de vente E.22.XVII.5).

Note : La tendance est ↗ (amélioration), → (stable) ou ↘ (dégradation).

4. Quantité d'eau douce et qualité

9. La quantité d'eau présente une distribution spatiale et temporelle asymétrique dans la région paneuropéenne et les changements climatiques constituent des défis supplémentaires entraînant des impacts sur la santé humaine à cause de divers phénomènes liés à l'eau tels que les inondations, les sécheresses, les maladies transmises par l'eau et les changements de biodiversité dans les écosystèmes aquatiques. Les pressions anthropiques amplifient l'asymétrie de l'eau en limitant la qualité de l'eau douce (voir les tableaux 4 et 5 ci-dessous) et la biodiversité aquatique. Les bassins fluviaux, les lacs et les aquifères sont soumis à de multiples facteurs de stress. La pollution diffuse et les rejets d'eaux résiduaires urbaines et industrielles restent importants dans de nombreux endroits et les contaminants organiques persistants sont plus préoccupants pour la santé publique. La science progresse pour ce qui est d'apporter des solutions et de favoriser de nouveaux processus et technologies afin de faire face à ces impacts négatifs.

Recommandation

10. Lorsque l'eau douce et les écosystèmes aquatiques sont menacés, il convient d'appliquer la meilleure technologie disponible. Parmi les exemples de solutions qui présentent une capacité d'intervention rapide, citons les mesures de protection de l'eau et les méthodes classiques d'atténuation des risques, ainsi que les mesures visant à protéger les ressources et à assurer une utilisation plus efficace de l'eau. Il s'agit notamment de la transition numérique et de l'agriculture de précision, des solutions fondées sur la nature pour les bassins de rétention des eaux ou dans la restauration des zones ripariennes, et du recours à de nouvelles méthodes pour les régimes hydrologiques environnementaux. Une validation de concept devrait être possible pour les ressources en eaux non classiques.

Tableau 4

Aperçu de la situation et des tendances de l'indicateur retenu pour la qualité de l'eau ambiante

Année	Pourcentage d'espaces d'eau présentant une bonne qualité de l'eau ambiante, pour les pays disposant de données (fourchettes de valeurs nationales par sous-région)					
	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
2017	34-100	80-100	-	96	6-94	6-100
2020	41-99	61-100	64	89-96	31-88	31-100

Source : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable.

Note : Tableau basé sur les informations disponibles, aucune donnée n'ayant été produite pour plusieurs pays en 2017 et 2020, et différents pays disposant de données pour chaque année. Données insuffisantes pour l'Asie centrale en 2017.

Tableau 5

Aperçu de la situation et des tendances de certains indicateurs pour les services d'eau potable gérée de façon sûre ou les services d'assainissement

Indicateur	Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérée de façon sûre et des services d'assainissement					
	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Eau potable, 2016-2020 (taux le plus récent, en pourcentage)	↗ (97,8)	→ (99,3)	↗ (69,6)	↗ (79,9)	↘ (78)	↗ (90,4)
Assainissement, 2016-2020 (taux le plus récent, en pourcentage)	↗ (90,5)	↗ (95,9)		↗ (61,5)	↗ (70)	↗ (81,4)

Source : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, consultée le 10 février 2022.

Note : La tendance est ↗ (amélioration), → (stable) ou ↘ (dégradation). Aucune donnée pour certains pays. Données insuffisantes sur l'assainissement en Asie centrale.

5. Eau douce – financement

11. Dans le cadre du programme d'action international pour le climat, le financement des projets liés à l'eau a été limité et la mise en place de projets pouvant être financés est difficile. Les modèles de financement sont très sensibles aux insuffisances techniques et en matière de gouvernance et ont été limités par les crises locales et régionales au cours de la dernière décennie.

Recommandation

12. La durabilité économique de la gestion des ressources en eau devrait être recherchée et des mécanismes de financement innovants sont encore nécessaires. Le développement d'infrastructures naturelles et humaines peut faire appel à plusieurs outils de financement (par exemple, la tarification équitable de l'eau, les paiements écologiques, le recouvrement des coûts et les incitations), mais un cadre juridique clair est essentiel pour réussir.

6. Gestion intégrée des ressources en eau et coopération dans la gestion des eaux transfrontières

13. Les défis croissants en matière de gestion des ressources en eau montrent que les pratiques de gouvernance fragmentées ont peu de chances de réussir à long terme. La granularité des informations est importante pour assurer une meilleure connaissance et la participation des acteurs publics et privés devient fondamentale pour obtenir une politique de

gestion de l'eau efficace et une bonne prise de décisions. La gestion transfrontière des rivières, des lacs et des aquifères partagés reste difficile (voir le tableau 6 ci-dessous). Le problème est grave lorsque le captage ou la rétention d'eau en amont est important et que les pays en aval ne disposent pas d'autres ressources en eau. Malgré quelques bons exemples, les processus de coopération et de participation pour la protection et la répartition de l'eau et d'autres réalisations pratiques dans ce domaine ne sont pas mis en œuvre de manière aussi approfondie qu'ils pourraient l'être dans la région paneuropéenne.

Recommandation

14. Il convient de poursuivre une gestion intégrée des ressources en eau, qui suppose un équilibre entre les besoins humains en eau et la disponibilité de l'eau pour la nature. La politique de l'eau devrait renforcer son caractère interdisciplinaire et transdisciplinaire afin de porter au maximum son impact sur la société. Par conséquent, les interactions entre eau, alimentation, énergie et écosystèmes devraient renforcer des politiques anticipatives visant à associer des projets à court terme à une vision à long terme pour la région paneuropéenne. La gestion des ressources en eau est plus efficace au niveau du bassin et une bonne gouvernance est nécessaire pour assurer le succès des technologies et des financements. Cette approche intégrée est encore plus cruciale pour les rivières, les lacs ou les aquifères internationaux où des inondations ou des sécheresses sont susceptibles de se produire. La cogestion devrait être poursuivie en vue de la protection de l'environnement et du partage des avantages dans un cadre de coopération transfrontière efficace et résilient dans les sous-régions, comme le prévoit la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau).

Tableau 6

Aperçu de la situation et des tendances de l'indicateur retenu pour les bassins transfrontières faisant l'objet de dispositions opérationnelles

	<i>Pourcentage de la superficie des bassins transfrontières faisant l'objet de dispositions opérationnelles (2020)</i>					<i>Région paneuropéenne</i>
	<i>Union européenne</i>	<i>Europe occidentale</i>	<i>Asie centrale</i>	<i>Europe orientale</i>	<i>Europe du Sud-Est</i>	
Rivières et lacs	89	84	91	55	80	83
Aquifères	90	59	..	73	51	43

Source : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable.

Note : Tableau basé sur les informations disponibles, aucune donnée n'ayant été produite pour plusieurs pays. Aucune disposition signalée pour les aquifères d'Asie centrale.

7. Écosystèmes

15. La situation des écosystèmes reste préoccupante et rien n'indique une tendance positive claire. Seule une minorité des habitats évalués au niveau de l'Union européenne (UE) présente un bon état de préservation et il est probable que la situation générale soit similaire dans la région restante ; la part relative des forêts primaires particulièrement riches en biodiversité et intactes a été stable à un niveau très bas au cours de la même période. La fragmentation des forêts reste une pression importante. Il existe des variations considérables dans la proportion de stocks de poissons durables. La mer Méditerranée et la mer Noire restent fortement surexploitées, tandis que des signes de reconstitution des stocks de poissons peuvent être observés dans l'Atlantique Nord-Est et la mer Baltique grâce à l'amélioration des décisions en matière de gestion (voir également le point 10 ci-dessous). Des terres continuent d'être prélevées pour développer les infrastructures dans la région paneuropéenne, mais le taux d'artificialisation a diminué dans la plupart des pays membres de l'Agence européenne pour l'environnement et s'est même inversé en Europe orientale (voir le tableau 7 ci-dessous ; voir également le point 9 ci-dessous).

Recommandation

16. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient mettre en place les conditions d'une mobilisation durable à moyen et à long terme des fonds en faveur de la biodiversité et d'autres composantes de l'environnement, à la fois en accélérant l'utilisation des fonds et mécanismes régionaux et mondiaux disponibles et en créant des instruments financiers nationaux. Ils devraient également éliminer ou réformer les subventions et les incitations pour les produits et les activités qui entraînent une perte de biodiversité, et développer des incitations positives efficaces pour intégrer la préservation de la biodiversité dans tous les secteurs et toutes les politiques, en favorisant la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources. En outre, ils devraient faire en sorte que les tendances restent positives s'agissant de la superficie des forêts et prendre des mesures supplémentaires pour sauvegarder les forêts primaires et intactes restantes et leur fonctionnalité écologique, par exemple en promouvant des normes de gestion visant à préserver les forêts à forte valeur conservatoire et en empêchant la fragmentation des forêts, améliorant ainsi la connectivité des forêts.

Tableau 7

Aperçu de la situation et des tendances de l'indicateur retenu pour l'artificialisation des terres

Indicateur	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Artificialisation des terres (2012-2018), en proportion de leur superficie totale	↘	↘	↘	↗	↘	↘
Taux de la période 2012-2018 par rapport à la période 2006-2012	↗	↘	↗	↗	↘	↗

Sources : Agence européenne pour l'environnement (AEE), Indicator Assessment, Land take in Europe, disponible à l'adresse <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/indicators/land-take-3/assessment> ; données provenant de plusieurs organismes nationaux de statistique situés hors des pays coopérants de l'AEE.

Note : La tendance est ↗ (amélioration), → (stable) ou ↘ (dégradation).

8. Aires protégées

17. Le domaine des aires protégées de la région paneuropéenne a presque triplé et la superficie forestière globale de la région de la CEE s'est accrue de 33,5 millions d'hectares au cours des trente dernières années. Les superficies des aires terrestres et marines protégées ont augmenté depuis 2000 et sont respectivement de 13,6 % et de 9,2 % pour l'ensemble de la zone paneuropéenne (pourcentages inférieurs aux chiffres respectifs de 17 % et de 10 % fixés dans le cadre de l'objectif 11 d'Aichi). La superficie des aires marines protégées a progressé de 66 % et celle des aires terrestres de 22 % au cours des cinq dernières années (voir le tableau 8 ci-dessous). Malgré les progrès réalisés dans les aires terrestres et marines protégées, la perte globale de biodiversité se poursuit.

Recommandation

18. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient consolider et améliorer le réseau étendu d'aires protégées en investissant dans l'efficacité de la gestion, la représentativité écologique et la connectivité, c'est-à-dire en s'assurant que les aires protégées soient reliées les unes aux autres pour favoriser les déplacements de la faune et qu'elles soient représentatives de la variété des écosystèmes des pays. Des efforts supplémentaires sont nécessaires, en particulier en Europe orientale et en Europe du Sud-Est, pour atteindre l'objectif de préservation de 10 % des aires côtières et marines dans la région paneuropéenne.

Tableau 8
Aperçu de la situation et des tendances de certains indicateurs des aires protégées

Indicateur	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Pourcentage d'aires terrestres protégées (2021)	↗ 😊 (26,1)	↗ 😊 (27)	↗ 😞 (9)	↗ 😊 (11,5)	↗ 😞 (7,4)	↗ 😞 (13,6)
Pourcentage d'aires marines protégées (2021)	↗ 😊 (15,2)	↗ 😊 (17,1)	↗ 😊 (31,9)	↘ 😞 (2,3)	↗ 😞 (1,8)	↗ 😊 (9,2)

Sources : Version de décembre 2021 de la Base de données mondiale sur les aires protégées ; Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Notes : La tendance est ↗ (amélioration) ou ↘ (dégradation) ; la situation est 😊 (l'aire répond nominalement à l'objectif 11 d'Aichi, à savoir 17 % des aires terrestres et des eaux intérieures et 10 % des aires marines), 😞 (l'aire ne répond pas à l'objectif) ou 😊 (le chiffre est inférieur à l'objectif mais proche de celui-ci).

9. Utilisation des terres et état des sols

19. L'utilisation des terres et la dynamique des changements en la matière dans la région paneuropéenne continuent d'être principalement déterminées par l'agriculture. Il est encore possible de réduire davantage l'érosion dans la plupart des zones touchées en mettant en œuvre une agriculture respectueuse de l'environnement². De telles pratiques peuvent également jouer un rôle important dans le stockage du carbone et l'amélioration de la productivité des sols en augmentant leur teneur en carbone organique. En Europe orientale, le taux moyen d'érosion des sols a diminué au cours des trente dernières années suite à l'abandon massif des terres cultivées et aux changements climatiques. Dans la Fédération de Russie, la quantité totale de sols lavés et le taux d'érosion ont été réduits respectivement de 56,1 % et de 15 % au cours des trente dernières années, en raison de l'abandon généralisé des terres cultivées et de la diminution du ruissellement printanier. L'artificialisation des terres se poursuit aux fins du développement des infrastructures dans la région paneuropéenne, mais a diminué dans la plupart des pays membres de l'Agence européenne pour l'environnement (voir le tableau 9 ci-dessous).

Recommandation

20. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient mieux guider les agriculteurs dans l'utilisation de méthodes de conservation des sols dans les zones où ils sont dégradés (érodés). Les politiques devraient également maintenir un équilibre judicieux entre l'accumulation de carbone organique dans les sols pour une meilleure productivité des cultures et le stockage de carbone organique dans les sols en vue de l'atténuation des changements climatiques, conformément aux initiatives qui visent, par exemple, à accroître le stockage de carbone dans les sols agricoles de 0,4 % par an. Des mesures devraient également être prises pour combattre la conversion d'écosystèmes naturels en écosystèmes agricoles et la dégradation de la qualité de l'habitat due à des pratiques agricoles peu respectueuses de la biodiversité, notamment par une utilisation plus ciblée des subventions et au moyen d'autres mesures incitatives pour assurer une agriculture durable. En outre, les gouvernements devraient adopter des mesures pour réduire davantage et de manière cohérente l'artificialisation des terres.

² Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'agriculture respectueuse de l'environnement est un système agricole qui favorise une perturbation minimale du sol (c'est-à-dire aucun travail du sol), le maintien d'un couvert permanent du sol et la diversification des espèces végétales. Elle renforce la biodiversité et les processus biologiques naturels au-dessus et au-dessous de la surface du sol, ce qui contribue à accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau et des nutriments et à améliorer et à maintenir la production agricole (voir FAO, « Agriculture de conservation », disponible à l'adresse <https://www.fao.org/conservation-agriculture/fr/> (page consultée le 14 février 2022)).

Tableau 9

Aperçu de la situation et des tendances de certains indicateurs des terres et des sols

Indicateur	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Taux d'artificialisation des terres (en 2012-2018, en pourcentage)	↗⊖ (0,05)	↘⊖ (0,06)	↗⊖ (0,15)	↗⊕ (-0,23)	↘⊖ (0,15)	↗⊖ (0,08)
Proportion de terres dégradées (2005-2019) (terres nettes avec observation d'une amélioration, en pourcentage)	↗ (39)	↗ (31)	↗ (18)	↗ (26)	↗ (51)	↗ (28)
Teneur en carbone organique des sols (2005-2019) (terres nettes avec observation d'une amélioration, en pourcentage)	↘ (-0,2)	→ (0)	↗ (+0,7)	↗ (+0,7)	↗ (+0,4)	↗ (+0,5)

Sources : Pour l'artificialisation des terres : Agence européenne pour l'environnement et données nationales publiées par les entités statistiques des pays ; pour les terres dégradées et la teneur en carbone organique des sols – Conservation International.

Notes : La tendance est ↗ (amélioration) (pour l'artificialisation des terres, le taux s'améliore même si le taux de 2012-2018 était inférieur à celui de 2006-2012), → (stable) ou ↘ (dégradation). La situation du taux d'artificialisation des terres en 2012-2018 est ⊕ (négative) ou ⊖ (positive). Les terres s'améliorent peut-être mais restent dégradées. Aucune donnée pour plusieurs pays.

10. Protection marine

21. La pollution marine, qu'elle soit d'origine terrestre (par exemple, nutriments, plastique et produits chimiques) ou marine (par exemple, plastique et pétrole), reste un problème urgent dans la plupart des régions maritimes. Les déchets se trouvant sur les plages et dans le milieu marin, où le plastique prédomine, sont reconnus comme une menace mondiale majeure pour les écosystèmes côtiers et marins dans la plupart des régions, y compris les régions éloignées et moins peuplées comme la mer de Barents (voir le tableau 10 ci-dessous). Dans le même temps, les écosystèmes côtiers et marins subissent des changements causés par le climat dont l'impact est encore inconnu, comme l'augmentation des températures de surface de la mer d'environ 0,2 °C par décennie dans l'Atlantique Nord et de 0,5 °C par décennie dans la mer Noire (depuis 1981) ainsi que l'acidification observée dans les eaux de surface, à un rythme d'environ 0,02 unité de pH par décennie, dans les régions maritimes entourant l'Union européenne (et dans les océans de la planète). Une approche holistique et écosystémique en matière de gestion des eaux côtières et des écosystèmes marins qui tient compte des effets combinés de pressions multiples intègre progressivement les aspects sociaux, économiques et relatifs à la gouvernance. Une telle approche s'applique également au recours à des solutions fondées sur la nature dans les infrastructures durables, le but étant de renforcer la résilience des côtes et de leur permettre de résister aux effets des changements climatiques. Elle s'applique également à la transition vers un tourisme côtier et maritime durable dans le cadre du redressement après la pandémie de coronavirus (COVID-19). La mer Méditerranée et la mer Noire restent fortement surexploitées, tandis que des signes de reconstitution des stocks de poissons peuvent être observés dans l'Atlantique Nord-Est et la mer Baltique grâce à l'amélioration des décisions en matière de gestion.

Recommandation

22. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient prendre des mesures urgentes pour réduire les principales pressions exercées afin de stopper et d'inverser la dégradation des eaux côtières, des écosystèmes marins et des mers (voir également les points 7 et 8 ci-dessus). Ils devraient également redoubler d'efforts pour compléter les

inventaires du nombre de déchets se trouvant sur les plages et dans le milieu marin à l'aide d'informations sur la composition et les sources des déchets pour être en mesure de concevoir des mesures plus efficaces, en particulier lorsque des mesures sous-régionales sont jugées nécessaires.

Tableau 10

Aperçu de la situation et des tendances de certains indicateurs de la protection du milieu marin

<i>Indicateur</i>	<i>Mer Baltique</i>	<i>Mer Noire</i>	<i>Méditerranée</i>	<i>Atlantique Nord-Est</i>
Nombre d'objets sur les plages par 100 m de rivage, médiane (2014-2019)	78	652	428	105
Pourcentage de stocks de poissons marins évalués présentant un bon état écologique (2018)	13	0	0	44

Sources : Pour le nombre d'objets sur les plages – Ahmet E. Kideys et Mustafa Aydın, *Marine Litter Watch (MLW) European Beach Litter Assessment 2013-2019*, ETC/ICM Technical Report 2/2020 (s.l., European Topic Centre on Inland, Coastal and Marine waters, 2020) ; pour les stocks de poissons marins présentant un bon état écologique – Agence européenne pour l'environnement (AEE), *Marine Messages II: Navigating the course towards clean, healthy and productive seas through implementation of an ecosystem-based approach*, rapport AEE n° 17/2019 (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2019).

11. Gestion des déchets

23. Alors que la hiérarchie de la gestion des déchets attribue la plus haute priorité à la non-production de déchets, cette production s'intensifie dans la région. Même lorsqu'il existe un engagement politique fort en faveur d'une économie circulaire, comme dans l'Union européenne et d'autres pays d'Europe occidentale, les quantités de déchets produits sont en augmentation. Les taux de recyclage varient considérablement d'un pays à l'autre et sont particulièrement faibles en Europe orientale et en Asie centrale. Les taux de recyclage des déchets municipaux supérieurs à 45 % n'existent que dans quelques pays de l'Union européenne et en Suisse. Des progrès sont réalisés dans toutes les sous-régions, mais lentement. La moyenne des déchets d'équipements électriques et électroniques, qui contiennent à la fois des composants dangereux et précieux, se stabilise dans l'ensemble de la région, mais continue de progresser rapidement dans les sous-régions économiquement moins matures (voir le tableau 11 ci-dessous). La collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques sont très insuffisants dans toutes les sous-régions et les taux de récupération sont faibles.

Recommandation

24. Afin de réduire les déchets, les gouvernements de la région paneuropéenne devraient soutenir la non-production de déchets dans la production et la consommation ainsi que la réparation, la remise à neuf et le remanufacturage, notamment par des incitations financières telles que des allègements fiscaux. Ces efforts de prévention de la production de déchets amélioreraient l'utilisation efficace des ressources. Les gouvernements devraient également doter les administrations publiques d'une main-d'œuvre qualifiée, prête à s'engager auprès de tous les secteurs de la société, et élargir l'accès à des informations fiables et détaillées, afin de parvenir à une gestion saine des produits chimiques et des déchets. Les pays de la région devraient mettre en place un partenariat paneuropéen de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, axé sur les ressources, dont le but est d'assurer une collecte efficace et un traitement rationnel des matières recyclables pour permettre la récupération de ressources précieuses. Une priorité urgente est la récupération des ressources secondaires à partir des déchets d'équipements électriques et électronique, notamment en raison de l'augmentation rapide des quantités en Europe orientale, en Europe du Sud-Est et en Asie centrale.

Tableau 11
Aperçu de la situation et des tendances de certains indicateurs de la gestion des déchets

Indicateur	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Production de déchets d'équipements électriques et électroniques par habitant (kg en 2019)	↗ ⊕ (18)	↗ ⊕ (23)	↘ ⊕ (7)	↘ ⊕ (10)	↘ ⊕ (9,9)	→ ⊕ (15)
Quantité totale de déchets par habitant (2018)	↘	↘	↘	↘	↘	↘

Sources : Pour la production de déchets d'équipements électriques et électroniques – Vanessa Forti et d'autres auteurs, *The Global E-waste Monitor 2020: Quantities, flows and the circular economy potential* (s.l., Université des Nations Unies/Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Sustainable Cycles Programme (organisation conjointe), Union internationale des télécommunications et Association internationale pour la gestion des déchets solides, 2021) ; pour la quantité totale de déchets par habitant – statistiques nationales pour l'Europe du Sud-Est à l'exception de l'Albanie, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne – données Eurostat, consultées le 20 mai 2021 ; autres pays : données nationales publiées par les organismes statistiques des pays, consultées de mai à juillet 2021.

Note : La tendance est ↗ (amélioration), → (stable) ou ↘ (dégradation). La situation de la production de déchets d'équipements électriques et électroniques est ⊕ (au niveau de la moyenne mondiale de 6,95 kg par habitant en 2019) ou ⊖ (au-dessus du taux moyen mondial). Aucune donnée pour l'Andorre, le Liechtenstein, Monaco, l'Ouzbékistan, Saint-Marin et le Tadjikistan. Données limitées ou inexistantes pour certains pays.

12. Produits chimiques

25. Les produits chimiques jouent un rôle vital dans l'économie et sont essentiels pour ouvrir la voie à une économie verte, mais il reste difficile de saisir ce qu'est l'exposition humaine totale aux produits chimiques dangereux (voir le tableau 12 ci-dessous). La gestion des produits chimiques et des déchets est au cœur de nombreuses solutions aux défis actuels auxquels les pays sont confrontés dans leur transition vers une économie durable et à émission nette nulle de gaz à effet de serre.

Recommandation

26. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient renforcer leurs systèmes de gestion des déchets et des produits chimiques. Ils devraient s'efforcer de faire progresser la mise en œuvre intégrale et cohérente des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, notamment le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (voir également le point 18 ci-dessous).

Tableau 12
Aperçu de la situation et des tendances de certains indicateurs relatifs aux services d'eau potable gérée de façon sûre ou aux services d'assainissement

Indicateur	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Rapports au titre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (moyenne pour 2015-2019, en pourcentage)	↘ (82)	↘ (51)	↘ (33)	↘ (57)	↗ (75)	↘ (68)

Source : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, consultée le 18 mai 2021.

Abréviations : Convention de Bâle, Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ; Convention de Rotterdam, Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui

font l'objet d'un commerce international ; Convention de Stockholm, Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Note : La tendance est ↗ (amélioration) ou ↘ (dégradation).

13. Minéraux

27. Les minéraux aussi sont essentiels pour la transition vers une économie durable et à émission nette nulle de gaz à effet de serre, en particulier ceux utilisés dans les appareils électriques et électroniques et les batteries. Il existe une opportunité importante, encore inexploitée, de mettre à profit la valeur économique pour la région et de réduire sa dépendance concernant l'approvisionnement en matières premières critiques, qui sont des goulots d'étranglement dans la transition vers les futures économies résilientes (voir le tableau 13 ci-dessous).

Recommandation

28. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient adopter une approche fondée sur l'économie circulaire – ou efficace en termes de ressources – et renforcer la gestion des matières premières.

Tableau 13

Aperçu de la situation et des tendances de l'indicateur retenu pour l'empreinte matérielle

Indicateur	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Empreinte matérielle, tonnes par habitant, tendance depuis 2000 (2017)	↘ (23,3)	↗ (24,6)	↘ (10,4)	↘ (9,8)	↘ (16,2)	↘ (18,5)

Sources : Tableau de bord pour le suivi de la situation de l'environnement mondial du PNUE, disponible à l'adresse <https://wesr.unep.org/downloader>, et base de données statistiques de la CEE pour les populations.

Note : La tendance est ↗ (amélioration) ou ↘ (dégradation). Aucune donnée disponible pour l'Andorre, le Liechtenstein, Monaco ou Saint-Marin. Pour la population du Turkménistan (2010-2017), c'est le chiffre de 2009 qui est utilisé et pour la Fédération de Russie (2014-2017), c'est celui de 2013.

14. Réduction des risques de catastrophe

29. Les stratégies locales de réduction des risques de catastrophe visent 65 % de la population de la région paneuropéenne³. Seuls 15 pays de la région ont signalé que toutes leurs autorités locales mettaient en œuvre de telles stratégies au titre de la cible 13.1 des objectifs de développement durable, tandis que 23 pays, qui représentent ensemble un quart de la population de la région, ne font pas état de cette cible (voir le tableau 14 ci-dessous).

Recommandation

30. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient renforcer la sensibilisation aux risques climatiques, en particulier parmi les communautés les plus pauvres, et mettre en place les conditions nécessaires pour rendre compte régulièrement des résultats obtenus au titre de la cible 13.1 des objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

³ Les gouvernements locaux sont déterminés par le pays déclarant pour l'indicateur correspondant de l'objectif de développement durable (11.b.2), compte tenu des administrations publiques infranationales qui ont la responsabilité d'élaborer des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe.

Tableau 14

Aperçu de la situation et des tendances de certains indicateurs de la réduction des risques de catastrophe

Indicateur	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Pays disposant de stratégies locales de réduction des risques de catastrophe	→ 😊	↗️ 😊	↗️ 😊	↗️ 😊	→ 😞	↗️ 😊
Pays présentant des rapports au titre de la cible 13.1 des ODD	😊	😞	😊	😊	😊	😊

Source : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable.

Abréviation : ODD = objectif de développement durable.

Note : La tendance est ↗️ (amélioration) ou → (stable) (ou il n'existe aucune information à ce sujet) ; la situation des pays disposant de stratégies locales de réduction des risques de catastrophe est 😊 (la majorité des pays déclarant que 100 % des gouvernements locaux mettent en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe), 😞 ou 😞 (la majorité des pays déclarant que moins de 5 % des gouvernements locaux le font) ; la situation des rapports est 😊 (tous les pays ont établi des rapports), 😞 ou 😞 (moins de la moitié des pays l'ont fait).

15. Financement

31. Dans tous les pays de la région paneuropéenne pour lesquels des données sont disponibles, les recettes tirées des écotaxes et les dépenses publiques consacrées à la protection de l'environnement, qui suivent de près la croissance du produit intérieur brut (PIB), sont en augmentation depuis 2000. Toutefois, en termes de pourcentage du PIB, les dépenses publiques destinées à la protection de l'environnement (avec un maximum d'environ 0,8 %) sont bien inférieures aux recettes tirées des écotaxes, ce qui donne à penser que ces recettes ne sont pas nécessairement affectées à la réduction des dommages environnementaux. Néanmoins, dans chaque pays, les dépenses des gouvernements consacrées à la protection de l'environnement ne représentent qu'un sous-ensemble des dépenses totales en la matière. Les obligations vertes sont devenues un outil de financement de projets respectueux de l'environnement, tant dans le secteur privé qu'au niveau des gouvernements. Malgré leurs impacts négatifs sur l'environnement, tous les pays continuent, à divers degrés, à accorder des subventions aux combustibles fossiles. Les projections du Fonds monétaire international suggèrent que ces subventions resteront en place au moins jusqu'en 2025, les subventions implicites augmentant jusqu'à cette date (voir le tableau 15 ci-dessous).

Recommandation

32. Les gouvernements devraient favoriser le développement du financement vert et envisager les dépenses de protection de l'environnement dans le contexte plus large du financement public et environnemental. Il faudrait utiliser les écotaxes pour réduire les différents types de pollution, et les revenus générés devraient être principalement utilisés pour financer les dépenses publiques consacrées à la protection de l'environnement. Les gouvernements ne devraient recourir aux subventions que lorsqu'elles sont vraiment nécessaires, car elles faussent toujours les marchés et creusent le déficit du secteur public. Ils devraient également reconsidérer périodiquement le financement subventionné de l'environnement à la lumière du principe « pollueur-payeur » et mener régulièrement des études d'impact de ce financement, afin que ce dernier puisse apporter une véritable valeur ajoutée. De plus, ils devraient envisager de recourir à des obligations vertes, notamment au moyen d'une série de mesures comprenant des émissions à titre de démonstration, la diffusion de lignes directrices claires pour l'émission d'obligations vertes et la mise en œuvre de mesures de réglementation favorables. Il s'agirait, pour le financement vert, d'outils venant compléter des outils plus traditionnels tels que les taxes et les redevances. Les politiques environnementales nationales de la région paneuropéenne devraient viser à supprimer progressivement les subventions néfastes et à opérer rapidement une transition vers des sources d'énergie plus vertes.

Tableau 15

Aperçu de la situation et des tendances de certains indicateurs du financement de l'environnement

Indicateur	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Dépenses publiques consacrées à la protection de l'environnement, en pourcentage du PIB, 2015-2019 (taux le plus récent, en pourcentage)	↘ (0,73)	↘ (0,67)	↗ (0,17)	↗ (0,22)	↗ (0,45)	↘ (0,58)
Subventions totales aux combustibles fossiles, 2015-2020 (variation en pourcentage)	↗ (-19)	↗ (-32)	↘ (+37)	↗ (-1,2)	↘ (+32)	↗ (-3,2)

Source : Fonds monétaire international, Climate Change Dashboard, Indicators, page disponible à l'adresse <https://climatedata.imf.org/pages/go-indicators>.

Note : La tendance est ↗ (amélioration) (augmentation du pourcentage du PIB consacré à la protection de l'environnement par les pouvoirs publics, ou diminution des subventions aux combustibles fossiles) ou ↘ (dégradation). Les dépenses publiques sous-régionales consacrées à la protection de l'environnement sont des moyennes simples non pondérées entre les pays. Les valeurs des dépenses de protection de l'environnement sont des moyennes simples non pondérées entre les pays. Aucune donnée pour plusieurs pays.

16. Infrastructures durables

33. On sait que l'investissement dans des infrastructures durables est l'une des stratégies les plus efficaces pour reconstruire en mieux dans le contexte de l'après-COVID-19. Il est communément admis depuis peu que les solutions en matière de durabilité devraient être intégrées le plus tôt possible dans la phase de planification stratégique. Toutefois, la plupart des pays de la région paneuropéenne doivent encore mettre au point des mécanismes permettant d'intégrer des considérations relatives à la durabilité (telles que le risque climatique) et la comptabilisation des externalités (par exemple, le coût de la pollution, des services écosystémiques ou de la protection de la biodiversité) dans l'analyse coûts-avantages des grands projets d'infrastructure, alors que cette analyse n'est pas une obligation légale dans de nombreux pays. L'accès aux services d'eau potable de base est systématiquement supérieur à 90 % dans les sous-régions paneuropéennes, sauf dans les zones rurales du Tadjikistan où il est inférieur à 75 %. L'accès à l'assainissement varie, par exemple, de 82,3 % dans les zones rurales d'Europe orientale à 99,5 % dans les zones urbaines d'Europe du Sud-Est et d'Europe occidentale, la moyenne étant de 96,3 %. La région paneuropéenne a un accès total à l'électricité et la couverture des télécommunications de la troisième génération y est au minimum de plus de 83,8 %. Les défis actuels consistent à garantir un développement des infrastructures durables grâce à des solutions fondées sur la nature, à l'utilisation efficace des ressources, au recyclage et au réemploi, d'une manière écologiquement responsable, socialement inclusive et économiquement viable. Il est important de garantir que les besoins de toutes les parties prenantes seront recensés et pris en compte, et que les infrastructures seront conçues de manière à être flexibles dans leur utilisation, interconnectées et capables d'utiliser des informations en temps réel pour s'adapter aux conditions changeantes (y compris le risque climatique, l'évolution de la demande de services et les schémas de migration) (voir le tableau 16 ci-dessous).

Recommandation

34. Les gouvernements devraient participer à une initiative paneuropéenne visant à assurer une compréhension commune de ce que signifie une infrastructure durable et à définir une stratégie commune pour quantifier les progrès réalisés dans les différents pays. Ils devraient faire usage des outils existants pour promouvoir le développement d'infrastructures durables, notamment le Protocole de la CEE relatif à l'évaluation stratégique environnementale. Ils devraient également consacrer des ressources supplémentaires à la mise en place des capacités institutionnelles et techniques nécessaires à la planification, à la

conception, à l'exécution, à l'exploitation et au déclassement de projets d'infrastructures durables. Ils devraient en outre mettre en place des incitations économiques et financières – à court et à moyen terme – pour soutenir la mise en œuvre par le secteur privé de solutions fondées sur la nature dans les projets d'infrastructure. De plus, ils devraient créer des conditions favorables à l'application d'une approche fondée sur le cycle de vie et de stratégies d'économie circulaire alignées sur le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement ou similaires à ce cadre, en matière de modes de consommation et de production durables, ou à la réalisation d'autres initiatives telles que la taxonomie de l'Union européenne.

Tableau 16

Aperçu de la situation et des tendances de l'indicateur retenu pour l'indice de perception de la corruption

Indicateur	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Indice de perception de la corruption (2020)	↗ (64)	↘ (76)	↗ (28)	↗ (40)	↘ (38)	↗ (55)

Source : Transparency International, Corruption Perceptions Index, disponible à l'adresse www.transparency.org/en/cpi/2020/index.

Note : La tendance est ↗ (amélioration) ou ↘ (dégradation) sur la période 2012-2020, 0 étant le niveau de corruption le plus élevé et 100 le plus bas. Moyenne simple des valeurs nationales par sous-région. Aucune donnée disponible pour l'Andorre, le Liechtenstein, Monaco ou Saint-Marin.

17. Tourisme durable et économie circulaire

35. Dans la région paneuropéenne, une économie circulaire appliquée au tourisme sera plus résiliente et mieux équipée pour faire face aux crises futures, qu'elles soient économiques, sanitaires ou liées aux défis environnementaux auxquels la région est confrontée. Cette approche est essentielle pour le développement durable du tourisme et peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. La croissance rapide du tourisme aggrave son impact malgré l'amélioration de l'efficacité, ce qui contribue de plus en plus aux crises environnementales et aux problèmes sociaux. L'application des principes circulaires au tourisme n'en est encore qu'à ses débuts, hormis quelques cas particuliers. De nombreuses initiatives d'économie de partage ont actuellement trop d'effets contraires non circulaires. Les principaux domaines touristiques qui ont un lien étroit avec les objectifs de développement durable et l'économie circulaire sont la consommation d'énergie et les émissions dans les secteurs des transports, de l'hébergement et de la restauration, la gestion des déchets dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration (y compris les déchets alimentaires), la consommation d'eau et la production d'eaux usées en général, ainsi que l'utilisation des ressources dans le bâtiment (intérieur et équipements). Les opportunités peuvent être plus faciles à saisir dans la construction et l'exploitation dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, y compris la gestion des déchets (alimentaires). Sous réserve que son développement soit durable, le tourisme peut avoir des effets positifs de longue durée au-delà du secteur lui-même, en raison de ses liens avec d'autres activités économiques et de l'interaction directe entre le producteur et le consommateur. La disponibilité des données et des problèmes de définition entravent l'établissement d'indicateurs pour le suivi de la circularité du tourisme (voir le tableau 17 ci-dessous).

Recommandation

36. Les gouvernements devraient redoubler d'efforts avec les entrepreneurs pour appliquer les principes de l'économie circulaire à l'ensemble de la chaîne de valeur du tourisme, et promouvoir la création de connaissances et le partage de bonnes pratiques. Les investissements directs réalisés à la suite de la pandémie et dans le cadre de la préparation des plans de relance pourraient inclure la promotion du tourisme national et du tourisme des pays voisins, avec le développement des infrastructures ferroviaires longue distance et internationales, ainsi que des infrastructures de chargement électrique dans les destinations touristiques, ce qui faciliterait la transition vers l'utilisation d'énergies renouvelables dans le secteur de l'hébergement. Les gouvernements devraient œuvrer ensemble pour promouvoir

des boucles de produits plus serrées, qui sont plus faciles à rendre circulaires, et mettre en place des incitations afin de promouvoir l'utilisation efficace des ressources et la consommation durable. Les États membres de la CEE doivent choisir un certain nombre d'indicateurs du tourisme dont l'impact est important à inclure dans les bases de données statistiques de la CEE. Les indicateurs de l'économie circulaire dans le tourisme devraient être alignés sur ceux qui sont en cours d'élaboration pour le suivi du développement durable dans le tourisme et être compatibles avec les objectifs de développement durable.

Tableau 17

Aperçu de la situation et des tendances de certains indicateurs de l'économie circulaire et du tourisme durable

Indicateur	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie (2014-2018) (taux le plus récent, en pourcentage)	→ (18)	↗ (18)	↗ (4)	→ (4)	→ (14)	→ (13)
Pourcentage du tourisme intérieur dans l'ensemble des voyages effectués par les nationaux (2019)	73	54	90	79	89	73
Pourcentage du transport aérien dans l'ensemble des voyages entrants (2019)	47	79	13	21	56	49

Sources : Pour le transport aérien dans l'ensemble des voyages entrants et le tourisme intérieur dans l'ensemble des voyages – Organisation mondiale du tourisme, Eurostat ; pour la part des énergies renouvelables – 2019 *Energy Balances*.

Note : En moyenne, la tendance est ↗ (amélioration) ou → (stable) ; données limitées pour les voyages intérieurs (ensemble de l'Union européenne, mais seulement la Norvège et la Suisse en Europe occidentale, le Tadjikistan en Asie centrale, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie en Europe orientale, et la Macédoine du Nord et la Turquie en Europe du Sud-Est) et les voyages entrants par avion (seulement 14 États membres de l'Union européenne, l'Islande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en Europe occidentale, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan en Asie centrale, mais pas la République de Moldova ni la Fédération de Russie en Europe orientale, et seulement l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Turquie en Europe du Sud-Est).

18. Gouvernance environnementale

37. Dans la région paneuropéenne, le système de gouvernance environnementale reste partiellement fragmenté en termes de politiques appliquées, d'institutions, d'harmonisation de la législation et de participation des 54 pays aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement, participation qui est incomplète. Il ressort de l'évaluation de la situation et des tendances des indicateurs ainsi que des recommandations en matière de politiques figurant dans les chapitres thématiques du présent rapport qu'il est indispensable de renforcer le système de gouvernance environnementale et les politiques existantes dans la région et de procéder à des ajustements pour combler les lacunes de fond. Des lacunes subsistent également dans la mise en œuvre d'une bonne gouvernance environnementale, notamment en ce qui concerne la participation du public, la transparence, la réactivité, l'efficacité et l'efficience, ce qui a des répercussions sur l'environnement et la santé dans la région (voir le tableau 18 ci-dessous).

Recommandations

38. Les gouvernements, le secteur privé, les milieux universitaires et les citoyens doivent œuvrer ensemble pour atteindre les objectifs de développement durable, y compris dans un contexte transfrontière. Ils devraient étudier de nouveaux partenariats sur des sujets tels que l'économie circulaire, les infrastructures durables, l'utilisation efficace des ressources et la

gestion des déchets. Ils devraient envisager d'adhérer aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement auxquels ils ne sont pas encore parties, afin de renforcer la cohérence et l'harmonisation des politiques et des législations. Ils peuvent également se servir du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement comme cadre pour les engagements en matière d'économie circulaire, d'utilisation efficace des ressources et de développement d'infrastructures durables, notamment en favorisant les solutions fondées sur la nature. Le financement devrait être réorienté vers ces domaines afin de soutenir une transition juste. L'efficacité de ces investissements doit être suivie et évaluée. Les chances de réussite sont plus grandes lorsque la participation du public à la planification et à la mise en œuvre des actions est assurée, lorsque les questions de genre sont prises en compte et lorsque l'accès du public à des informations fiables et à jour est garanti. Les gouvernements devraient chercher à renforcer les liens entre sciences et politiques et à accélérer le déploiement de solutions innovantes, tout en investissant dans la transition numérique. D'autres recommandations figurant dans le résumé et l'évaluation fournissent des détails supplémentaires sur les mesures à prendre pour améliorer la gouvernance à l'avenir.

Tableau 18

Aperçu de la situation et des tendances de certains indicateurs de la gouvernance environnementale

Indicateur	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Pourcentage de pays parties aux 12 AME	93	47	40	68	81	76
Pourcentage de pays disposant d'une législation ou d'une réglementation sur la publication obligatoire d'informations sur la durabilité des entreprises	100	56	20	29	50	70

Sources : Pour les parties aux AME – Collection des traités des Nations Unies et sites Web des traités ; pour la publication obligatoire d'informations sur la durabilité des entreprises – Base de données des instruments obligatoires et facultatifs qui obligent ou encouragent les organisations à communiquer des informations sur la durabilité, 2020, Carrots and Sticks, disponible à l'adresse www.carrotsandsticks.net/.

Note : Les accords multilatéraux relatifs à l'environnement comptent huit traités de la CEE relatifs à l'environnement, trois conventions mondiales sur les produits chimiques et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Il n'existe aucune donnée pour plusieurs pays d'Asie centrale, d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est.

Abréviation : AME = accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

19. Surveillance et gestion des informations

39. La disponibilité des informations et des connaissances de nature à aider les décideurs gouvernementaux, l'industrie et le public à faire des choix axés sur l'impact s'améliore et il en est de même de l'accès à ces informations et à ces connaissances. Cependant cette disponibilité et cet accès restent difficiles dans certains secteurs plus que dans d'autres. Cela pose un problème pour la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs dans la région paneuropéenne, y compris pour les nouveaux concepts tels que l'économie circulaire ou les infrastructures durables, comme l'a révélé la présente évaluation. Celle-ci met en évidence diverses lacunes en matière de données dans presque tous les domaines, des données étant disponibles pour certains pays mais pas pour d'autres ou encore aucune donnée récente n'étant disponible. Pour certains indicateurs nécessaires à l'évaluation, les données ne sont pas collectées systématiquement, en particulier s'agissant des nouvelles mesures, y compris pour les deux thèmes de la conférence.

40. Si, selon le rapport final sur l'établissement du Système de partage d'informations sur l'environnement (ECE/CEP/AC.10/2021/6), ces systèmes nationaux ont été mis en place avec succès dans tous les pays d'Europe et d'Asie centrale, la forme et la régularité sont variables en ce qui concerne leurs mises à jour et contenu. Des lacunes subsistent et doivent être comblées, notamment pour ce qui est du respect de tous les principes et piliers du

Système de partage d'informations sur l'environnement ainsi que de la production et du partage sans réserve de tous les flux de données associés aux indicateurs environnementaux de la CEE. Des lacunes en matière de suivi, tant en termes de disponibilité que de qualité des données, ont été mises en évidence lors de l'évaluation de la région. Exemples :

a) Air et changements climatiques : des lacunes subsistent en ce qui concerne la mesure et l'analyse des particules fines et la qualité des données varie considérablement pour les émissions. Les ensembles de données sur les émissions de gaz à effet de serre restent incomplets pour certains pays ;

b) Eau douce : l'utilisation des systèmes d'information géographique doit être renforcée, en particulier au niveau transfrontière, et il est nécessaire d'améliorer les statistiques sur l'eau. Pour évaluer la qualité écologique des eaux et déterminer les pressions hydromorphologiques, il faut avoir des connaissances qui ne sont pas encore disponibles partout dans la région. La surveillance des contaminants nouvellement apparus requiert une attention accrue dans toute la région paneuropéenne. La surveillance et les données sont incomplètes s'agissant de la production de certains indicateurs ;

c) Eaux côtières, écosystèmes marins et mers : des problèmes subsistent en ce qui concerne la densité des données spatiales et temporelles et des lacunes persistent, par exemple pour ce qui est des quantités, de la composition et des sources des déchets se trouvant sur les plages et dans le milieu marin dans certaines parties de la région ;

d) Biodiversité et écosystèmes : des données manquent encore pour la production de certains indicateurs, notamment les indicateurs « Aires terrestres protégées » et « Prélèvements de terres » de la CEE, en particulier pour les pays situés hors de l'Union européenne. La comparabilité des données est un autre problème qui a été relevé ;

e) Terres et sols : des lacunes dans les données ont été mises au jour pour l'indicateur « Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, en pourcentage » ;

f) Produits chimiques et déchets : aucun ensemble d'indicateurs chimiques axés sur l'impact n'est régulièrement suivi dans la région. Des informations font également défaut concernant l'impact des produits chimiques sur l'efficacité et la viabilité économique des programmes d'économie circulaire. Des lacunes subsistent pour ce qui est des capacités et de la disponibilité des données pour certains indicateurs, notamment la « production totale de déchets par habitant », la « production de déchets d'équipements électriques et électroniques par habitant » et le « taux de recyclage des déchets solides municipaux » ;

g) Financement de l'environnement : les données quantitatives sur le financement de l'environnement font cruellement défaut aux pays d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est et il est urgent d'améliorer les systèmes de collecte de données ;

h) Infrastructures durables : on ne dispose d'aucune donnée suffisante pour alimenter les indicateurs sociaux, environnementaux, institutionnels, économiques et financiers proposés, ce qui entrave la quantification de la contribution (positive ou négative) du développement des infrastructures fondée sur les indicateurs. Il n'existe pas de définition commune de l'expression « infrastructures durables », ce qui a des répercussions sur la quantification des progrès réalisés dans la région ;

i) Économie circulaire et tourisme durable : l'établissement d'indicateurs pour le tourisme durable, et a fortiori pour le suivi de la circularité, est encore en évolution. Il n'existe actuellement aucun indicateur dans la région qui donne des informations explicites sur l'état de circularité du tourisme et, pour plusieurs aspects généraux de la circularité, les définitions en matière de classification diffèrent entre les États. Même les statistiques touristiques traditionnelles sont généralement incomplètes et souffrent de définitions variables, tandis que les statistiques détaillées nécessaires à un suivi précis de la circularité sont absentes ;

j) Le Système de partage d'informations sur l'environnement a été mis en place, mais les systèmes nationaux varient dans leur forme et leur régularité en ce qui concerne leurs mises à jour et leur contenu. Des lacunes subsistent et doivent être comblées, notamment pour ce qui est de la mise en place complète des systèmes conformément à tous les principes et piliers du Système. Les lacunes relevées indiquent que les pays ont encore besoin d'aide

pour mettre pleinement en œuvre les piliers et principes du Système et pour produire et mettre en commun tous les flux de données associés aux indicateurs environnementaux de la CEE (voir le tableau 19 ci-dessous).

Recommandations

41. Les gouvernements de la région paneuropéenne devraient :

a) Rapprocher sciences et politiques pour élaborer et mettre en œuvre des méthodes et des systèmes paneuropéens appropriés et normalisés de surveillance et de gestion de l'information, y compris par l'application de nouvelles technologies, pour combler l'insuffisance de données et ainsi améliorer la prise de décisions et garantir que le public disposera en temps voulu des informations requises ;

b) Utiliser les Directives révisées de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux (pour les parties achevées, voir le document ECE/CEP-CES/GE.1/2021/4), fournir l'ensemble d'indicateurs environnementaux de la CEE conformément aux principes et aux piliers du Système de partage d'informations sur l'environnement et adopter des indicateurs pour traiter les nouveaux thèmes importants en matière d'élaboration des politiques ;

c) Promouvoir l'utilisation de méthodes appropriées et normalisées pour la surveillance des émissions de polluants atmosphériques ainsi que l'accès du public aux données de surveillance dans la région paneuropéenne, tout en renforçant la coopération et les investissements nationaux pour combler les lacunes en matière de surveillance dans les pays dont l'économie est en transition ;

d) Investir dans la collecte de données et le traitement de l'information, car les connaissances sont déterminantes pour la prise de décisions et la conception de la politique de l'eau (par exemple, comptabilité de l'eau, évaluation des écosystèmes et indicateurs). Pour la région paneuropéenne, l'amélioration continue des technologies de surveillance et de communication est une priorité absolue en termes de système d'information sur l'eau ;

e) Redoubler d'efforts pour compléter les inventaires du nombre de déchets se trouvant sur les plages et dans le milieu marin à l'aide d'informations sur la composition et les sources des déchets pour être en mesure de concevoir des mesures plus efficaces. Des efforts conjoints devraient être déployés lorsque des mesures de surveillance sous-régionales sont jugées nécessaires ;

f) Mettre en place un système de surveillance des produits chimiques et des déchets à l'échelle de la région, dans le cadre de la coopération entre sciences et politiques, afin de dresser un meilleur tableau des effets néfastes des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement et d'y remédier ;

g) Améliorer les systèmes de collecte de données sur le financement de l'environnement, par exemple sur les dépenses environnementales, dans l'ensemble de la région afin de préciser et de signaler quelles entités dépensent de l'argent pour l'environnement, combien, avec quels objectifs et qui finance ces dépenses ;

h) Élaborer une définition commune de l'expression « infrastructures durables » dans la région paneuropéenne. Cela permettrait de rendre compte des progrès réalisés dans les différents pays et sous-régions et de les quantifier (voir également le point 16 ci-dessus) ;

i) Choisir certains indicateurs du tourisme dont l'impact est important à inclure dans les bases de données statistiques de la CEE. Les indicateurs de l'économie circulaire dans le tourisme devraient être alignés sur ceux qui sont en cours d'élaboration pour la surveillance du développement durable dans ce secteur (en particulier sur ceux qui sont les plus prometteurs) et être compatibles avec les objectifs de développement durable. Pour élaborer des indicateurs sur l'économie circulaire, il serait possible de suivre l'approche adoptée dans le cadre de l'initiative de l'Organisation mondiale du tourisme visant à établir un cadre statistique de mesure de la durabilité du tourisme ;

j) Aider les pays à mettre pleinement en œuvre les piliers et principes du Système de partage d'informations sur l'environnement ainsi qu'à produire et à partager tous les flux de données associés aux indicateurs environnementaux de la CEE ;

k) Poursuivre la transition numérique des systèmes de surveillance de l'environnement et l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la production de données de qualité et ainsi faciliter les évaluations périodiques et l'élaboration des politiques.

Tableau 19

Aperçu de la situation et des tendances de l'indicateur retenu pour le Système de partage d'informations sur l'environnement

Indicateur	Union européenne	Europe occidentale	Asie centrale	Europe orientale	Europe du Sud-Est	Région paneuropéenne
Système de partage d'informations sur l'environnement établi (2011-2021)	😊 ↗	😊 ↗	😊 ↗	😊 ↗	😊 ↗	😊 ↗

Source : Commission économique pour l'Europe, ECE/CEP/AC.10/2021/6, Rapport final sur l'établissement du Système de partage d'informations sur l'environnement.

Note : En moyenne, la tendance est ↗ (amélioration) ; Système de partage d'informations sur l'environnement établi, mais présentant des lacunes concernant l'alignement sur les piliers et les principes 😊.

II. Voie à suivre

42. Dans la région paneuropéenne le système de gouvernance environnementale ainsi que la législation et les politiques en matière d'environnement ont évolué et sont devenus plus intégrés et cohérents depuis la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016), notamment grâce à l'évolution de mécanismes clefs tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement et les initiatives visant à établir un Système de partage d'informations sur l'environnement, ainsi que de nombreux autres instruments stratégiques non directement axés sur l'environnement. Ce cadre repose sur un système indispensable d'interaction entre sciences et politiques, qui comporte des éléments importants tels que la surveillance, l'évaluation et la création de connaissances. Il a été rendu possible grâce à des partenariats et à une coopération entre les parties prenantes et les pays de la région.

43. Si des progrès ont été réalisés en matière de protection de l'environnement dans certains domaines, il existe des lacunes importantes qui constituent une menace pour la santé des personnes et de l'environnement dans la région paneuropéenne, comme le souligne la présente évaluation. La septième évaluation paneuropéenne de l'environnement a mis en évidence une insuffisance des connaissances dans divers domaines, notamment la qualité de l'air, l'eau douce, les écosystèmes marins, les sols et les terres. En outre, les connaissances et les données sont insuffisantes en ce qui concerne les produits chimiques et les déchets, y compris les déchets d'équipements électriques et électroniques. En outre, des objectifs stratégiques communs font défaut dans la plupart des pays concernant la biodiversité, l'utilisation efficace des ressources et la non-production de déchets, le développement d'infrastructures durables et l'économie circulaire. La surveillance et la mesure de l'environnement restent plus faibles que dans la plupart des autres secteurs, et les informations désagrégées sont rares. Il est également possible d'améliorer la planification écologique intégrative et de renforcer les politiques intégratives, notamment en ce qui concerne l'environnement et la santé, en particulier dans les pays de la partie orientale de la région, comme l'a montré l'évaluation.

44. En outre, le système de gouvernance environnementale dans la région paneuropéenne reste partiellement fragmenté s'agissant de l'application des politiques, du renforcement des institutions et de l'harmonisation de la législation, comme l'illustre la participation incomplète des pays aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement existants et à leurs activités de mise en œuvre et d'établissement de rapports.

45. Le suivi des progrès et l'évaluation de l'efficacité des politiques restent également un défi, en raison d'un manque : a) de données et d'informations ; et b) de procédures types établies visant à évaluer si les politiques atteignent leurs objectifs. Les indicateurs retenus

dans l'évaluation ne donnent qu'un aperçu limité des progrès accomplis et des avancées attendues dans les années à venir. Cela étant, ils donnent des orientations sur les cas où une action urgente est nécessaire.

46. La disponibilité et l'accessibilité de données solides, pertinentes et à jour sont essentielles pour garantir des décisions éclairées, la transparence et la participation du public. La rareté des données sous-jacentes, notamment pour l'évaluation des infrastructures durables et l'application des principes de l'économie circulaire dans le tourisme durable, montre combien est nécessaire une meilleure intégration entre la dimension environnementale des objectifs de développement durable et les dimensions sociale et économique du développement durable.

47. Outre le renforcement de la participation aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement et aux instruments internationaux existants, notamment l'Initiative de Batumi pour une économie verte, il est nécessaire : a) d'élaborer une politique et de fixer des objectifs cohérents et quantitatifs pour mieux traiter les nouveaux thèmes, notamment l'économie circulaire et les infrastructures durables, afin de soutenir la transition vers le développement durable dans la région ; b) de renforcer la mise en œuvre des politiques sur le terrain, par exemple en transposant à plus grande échelle les projets pilotes concluants, en mobilisant les ressources des acteurs étatiques et non étatiques et en améliorant les cadres réglementaires.

48. Le renforcement de la base de connaissances à l'appui des politiques environnementales est une autre condition essentielle à l'amélioration de la gouvernance environnementale. L'utilisation accrue des données géospatiales et des nouvelles technologies, notamment les mégadonnées, l'intelligence artificielle et, plus précisément, l'apprentissage automatique, ainsi qu'une transition numérique plus poussée, permettront d'accroître l'efficacité et l'efficacité de l'intégration des politiques si leur emploi est judicieux. Il sera crucial de mettre en place des partenariats solides au sein des pays mais aussi au-delà des frontières et ces partenariats devront être renforcés.

49. Il reste peu de temps pour assurer la réussite de la mise en œuvre du Programme 2030. D'après la récente évaluation intitulée *Sustainable Development Goals: Is the UNECE region on track for 2030? Assessment, stories and insights* (Objectifs de développement durable : la région de la CEE-ONU est-elle sur la bonne voie pour 2030 ? Évaluation, récits et aperçus), la région de la CEE n'atteindra que 23 des 169 cibles des objectifs de développement durable d'ici à 2030 et seulement sept des cibles liées à l'environnement et aux changements climatiques. Pour 57 cibles, les progrès doivent s'accélérer et, pour neuf cibles, la tendance actuelle doit être inversée. Les données sont insuffisantes pour l'évaluation de 80 cibles⁴. Il est donc essentiel de faire le meilleur usage possible des outils et initiatives existants dans les années à venir pour appuyer les objectifs de développement durable. Si nécessaire, des mesures supplémentaires et des objectifs plus ambitieux, comme pour les déchets d'équipements électriques et électroniques ou l'utilisation efficace des ressources, peuvent accélérer la mise en œuvre du Programme.

50. Les domaines suivants sont définis comme constituant des conditions favorables à une transition réussie vers une économie verte et circulaire et un développement durable dans la région.

A. Renforcement des politiques et de leur mise en œuvre et intensification des actions

1. Promotion de la participation aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement et harmonisation des politiques et des législations

51. Il convient de réduire la fragmentation des politiques dans la région afin de promouvoir les accords multilatéraux relatifs à l'environnement existants et la participation à ces accords, et d'aider les pays à garantir la cohérence et l'harmonisation de la législation.

⁴ Commission économique pour l'Europe (2021).

2. Accélération de la mise en œuvre du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement

52. Il faudrait renforcer la participation au Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et à l'Initiative de Batumi pour une économie verte. Les gouvernements et les organisations publiques et privées devraient accroître leurs contributions au moyen d'engagements volontaires sous la forme d'actions en faveur de l'économie verte. Ils devraient envisager, en particulier, des engagements en matière d'économie circulaire et de développement d'infrastructures durables, y compris en favorisant les solutions fondées sur la nature. Les actions pilotes couronnées de succès, notamment celles qui sont illustrées dans les études de cas présentées dans la présente évaluation, pourraient être élargies ou reproduites.

3. Élaboration et adoption de politiques communes et cohérentes dans la région paneuropéenne pour les nouveaux thèmes, notamment l'économie circulaire et les infrastructures durables

53. Pour relever les nouveaux défis découlant de l'intensification des pressions sur les écosystèmes et la santé, il sera primordial d'élaborer et d'adopter des cadres systémiques dans toute la région pour appuyer l'économie verte et la transition vers le développement durable et, ainsi, suivre le rythme et surmonter les difficultés dans un monde de plus en plus complexe. Les domaines d'engagement possibles comprennent l'adoption de politiques communes et systémiques présentant des objectifs communs pour l'économie circulaire, les infrastructures durables et l'utilisation plus efficace des ressources. Le genre devrait être intégré dans l'élaboration des politiques.

4. Renforcement des mécanismes de surveillance de l'efficacité des politiques et de la législation, y compris au niveau international

54. Le suivi des progrès et l'évaluation de l'efficacité des politiques dans la région restent un défi et des procédures types visant à évaluer si les politiques atteignent leurs objectifs doivent souvent être établies ou améliorées et il faut remédier aux lacunes en matière de données et d'informations.

B. Investissement dans une transition juste et réorientation des financements, notamment vers des infrastructures durables, une économie circulaire et des solutions fondées sur la nature

55. La pandémie a provoqué une récession économique mondiale sans précédent, accompagnée de pertes importantes en vies humaines et en emplois dans certains secteurs. Elle a mis en lumière des lacunes en matière de connaissances, de capacités, d'accessibilité des services de base et d'égalité des sexes. Cependant, elle a également donné l'occasion de corriger la façon dont les ressources sont exploitées, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et d'autres injustices, qui ont été néfastes pour des écosystèmes sains et le bien-être humain. Les pays devraient saisir cette occasion pour investir dans une transition juste et verte.

1. Investissement dans une transition juste et réorientation des financements pour soutenir cette transition

56. Les gouvernements et les acteurs privés doivent investir dans les infrastructures durables, l'économie circulaire et surtout les solutions fondées sur la nature tout en réorientant les financements en ce sens. La transition nécessitera des investissements importants, mais la région paneuropéenne en tirera d'immenses avantages, tant en termes de réduction de la pression et de l'impact sur les écosystèmes et la nature qu'en termes de bénéfices pour la santé et de nouvelles opportunités économiques. Dans la mesure du possible, il faudrait privilégier les investissements dans des solutions fondées sur la nature pour renforcer la résilience, tout en faisant en sorte que les constructions et les activités ne portent pas atteinte au climat.

2. Renforcement de la participation et de l'accès à l'information

57. Une bonne gouvernance environnementale repose sur une large participation et une gouvernance pluraliste, éléments essentiels d'une transition juste. En outre, l'intégration de processus participatifs dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de l'efficacité des actions en faveur d'une transition juste sont nécessaires pour garantir des solutions optimales et l'adhésion, une attention particulière devant être accordée à la participation des groupes vulnérables. Des informations fiables et à jour doivent impérativement être disponibles et accessibles.

3. Investissement dans le renforcement des capacités et l'éducation au service du développement durable

58. Afin d'assurer la transition vers le développement durable, il est nécessaire de renforcer les capacités et l'éducation, et d'investir dans ces domaines au niveau des autorités responsables, du secteur privé et de la société civile.

C. Renforcement de l'interaction entre sciences et politiques ainsi que de l'utilisation des technologies et des innovations

59. La région paneuropéenne abrite un grand nombre d'organisations scientifiques, d'universités, de centres de recherche et de personnes remarquables capables d'innover et de combler les lacunes en matière de connaissances et de données. Pour soutenir les objectifs actuels et futurs des politiques environnementales, il est indispensable de renforcer le dialogue entre sciences et politiques, ainsi que la surveillance des conditions environnementales et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques. Les innovations et les technologies, y compris l'observation de la Terre, les mégadonnées analysées grâce à l'intelligence artificielle, le développement de la transition numérique et les sciences citoyennes, offrent à la région paneuropéenne des possibilités considérables d'améliorer la création de connaissances pour compléter la surveillance existante.

1. Amélioration de l'utilisation des technologies et des innovations à l'appui de la pensée systémique

60. Le processus décisionnel peut tirer profit d'une interaction renforcée entre sciences et politiques, soutenue par les innovations et les technologies axées sur les données. Dans le respect des droits personnels, la transition numérique dans tous les domaines sera essentielle pour améliorer la compréhension des processus complexes et des liens entre les besoins humains, les impacts environnementaux et sociaux et les limites de notre planète.

2. Action visant à tirer profit des connaissances existantes et des nouvelles sources potentielles

61. L'utilisation des connaissances, des outils et des systèmes existants est bénéfique non seulement d'un point de vue économique mais aussi pour des raisons de durabilité. Les programmes d'études de la performance environnementale de la CEE et de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Système de partage d'informations sur l'environnement, les diverses évaluations du Programme des Nations Unies pour l'environnement et les rapports sur la situation et les perspectives de l'environnement de l'Agence européenne pour l'environnement sont des exemples de produits et d'outils de connaissance existant dans la région paneuropéenne. Il convient de soutenir la poursuite de leur développement et de leur alignement sur les besoins stratégiques récemment apparus. Conformément aux principes du Système de partage d'informations sur l'environnement, l'utilisation des Directives révisées de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux et de la série d'indicateurs environnementaux de la CEE contribuera à l'élaboration de politiques rationnelles. En parallèle, une meilleure surveillance de l'environnement et une meilleure communication d'informations en la matière contribueront à faciliter la notification des indicateurs des objectifs de développement durable.

D. Développement et renforcement de partenariats et coopération aux niveaux régional et sous-régional

62. Pour atteindre les objectifs de développement durable et d'autres objectifs stratégiques mondiaux et régionaux, une collaboration est nécessaire entre les gouvernements, le secteur privé, les milieux universitaires et les citoyens. Dans la région paneuropéenne, diverses formes de coopération, de partenariat, d'échange d'informations institutionnelles et d'engagement des citoyens ont fait progresser la protection de l'environnement dans certains domaines. Des difficultés subsistent cependant dans de nombreux domaines, notamment la création de partenariats pour traiter des nouveaux thèmes.

1. Renforcement des partenariats existants pour relever les défis au niveau régional

63. Les gouvernements devraient promouvoir la coopération à tous les niveaux afin de relever les défis environnementaux de nature transfrontière, notamment en matière de gestion intégrée des ressources en eau, de prévention des accidents industriels et chimiques, d'évaluation de l'impact sur l'environnement et de mise en place de systèmes d'information sur l'environnement conformes aux principes et aux piliers du Système de partage d'informations sur l'environnement.

2. Développement de nouveaux partenariats pour les nouveaux thèmes

64. Les gouvernements et les autres acteurs doivent envisager de créer de nouveaux partenariats pour les nouveaux thèmes à traiter de manière urgente, notamment l'économie circulaire, les infrastructures durables, l'utilisation efficace des ressources et la gestion des déchets.
